



Charte pour une communication égalitaire et inclusive à Grenoble INP – UGA

Préambule

« L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe fondamental inscrit dans la Constitution et dans les textes nationaux, européens et internationaux. Cette valeur d'émancipation pour les femmes et de progrès social collectif pour toutes et tous doit aujourd'hui se traduire en actes dans tous les aspects de la vie. C'est le sens de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes posée par l'article 1^{er} de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

En matière de communication, peut-être encore davantage qu'ailleurs, les pouvoirs publics ont un devoir d'exemplarité : discours, colloques, affiches, vidéos, sites web, textes officiels, nomination des équipements et des rues... les supports sont variés et nombreux, comme le sont les leviers pour éviter de diffuser voire renforcer des stéréotypes de genre.

L'invisibilisation des femmes dans l'usage de la langue, l'enfermement des femmes et des hommes dans des rôles limitants et la faible part des femmes parmi les expert·es invité·es renforcent les stéréotypes et les inégalités. Promouvoir une communication libérée des stéréotypes de genre permet une ouverture du champ des possibles pour toutes et tous et contribue à promouvoir une société d'égalité. »¹

Grenoble INP – UGA est un lieu de transmission des savoirs et des valeurs, de production de connaissances, de formation de la jeunesse. Ainsi, notre institution se doit d'être exemplaire, de bannir toute discrimination et ainsi d'envoyer un signal fort. Pour cela, elle propose une démarche pour favoriser une communication égalitaire et inclusive, quelle que soit sa forme.

¹ Préambule de la Convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe du HCE (2021)

Engagement

Parce que nous sommes tous et toutes responsables du message que nous portons et que le langage témoigne de notre engagement, Grenoble INP – UGA propose que l'ensemble de son personnel, ainsi que les étudiantes et étudiants, appliquent les 8 recommandations suivantes pour une communication égalitaire et inclusive :

1. **Éliminer toutes les expressions sexistes**
2. **Accorder les noms de métiers, titres, grades et fonctions**
3. **User du féminin et du masculin dans les messages adressés à tous et toutes**
4. **Respecter l'ordre alphabétique lors d'une énumération**
5. **Présenter intégralement l'identité des femmes et des hommes**
6. **Montrer la diversité des profils et des statuts**
7. **Diversifier les représentations des femmes et des hommes**
8. **Veiller à équilibrer le nombre de femmes et d'hommes**

Pour appuyer la mise en œuvre de ces recommandations et soutenir les personnels et usagers dans cette démarche, la mission égalité femmes-hommes de Grenoble INP – UGA a développé un guide pratique « La communication égalitaire et inclusive » en s'appuyant sur le guide pratique du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes « Guide pour une communication publique sans stéréotype de sexe », ainsi qu'un marque-page « Communication égalitaire et inclusive ».

Ces 3 outils sont mis à la disposition de toutes et tous par Grenoble INP – UGA sur les pages web publiques et internes de la mission égalité femmes-hommes.²

La signature de cette charte inscrit officiellement Grenoble INP – UGA dans une démarche de communication égalitaire et inclusive.

Grenoble, le 12 janvier 2023



Pierre Benech
Administrateur général de Grenoble INP - UGA

² <https://www.grenoble-inp.fr/fr/l-institut/egalite-professionnelle>
<https://intranet.grenoble-inp.fr/pilotage/la-strategie/egalite-professionnelle>